



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 306 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes de la Haute-Yamaska

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE le Québec s'est doté il y a plusieurs années d'une loi pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale;

ATTENDU QUE les organismes communautaires notent une aggravation de la situation des personnes vivant en contexte de pauvreté et d'exclusion sociale;

ATTENDU QU'il est essentiel d'aider les plus démunis à couvrir leurs besoins de base afin de leur permettre de se sortir de leur situation;

ATTENDU QUE la conjoncture actuelle de coupures et de hausse des tarifs des services publics contribue à la détérioration de la situation;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, citoyens de la Haute-Yamaska, demandons au gouvernement provincial :

- D'assumer ses responsabilités par rapport aux conditions de vie des personnes les plus pauvres en permettant à tous les citoyens d'avoir accès sans discrimination à des services publics universels et de qualité;
- De rehausser le revenu des personnes les plus pauvres afin qu'il soit au moins égal à la mesure du panier de consommation, soit 15 968 \$ par année (2012);
- De rehausser le salaire minimum à 11,37 \$ de l'heure et sa révision annuelle;
- De mettre fin aux catégories à l'aide sociale;
- De maintenir l'allocation pour contraintes temporaires à l'emploi pour les personnes âgées de 55 à 57 ans et les couples avec un enfant de moins de 5 ans;
- De maintenir le gel des tarifs d'Hydro-Québec et des frais de scolarité.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

François Bonnardel, député de Granby

11 février 2014

Date de signature de l'extrait